

Introduction

Ce document est une chartre sur la sexualité des personnes accueillies.

Une chartre est un document sur lequel sont écrits les droits et les règles.

Ce document fait la liste des droits et des règles sur la sexualité des personnes accueillies.

Cette chartre est pour les personnes accueillies.

Cette chartre est pour les familles des personnes accueillies.

Cette chartre est pour les personnes qui travaillent dans l'établissement

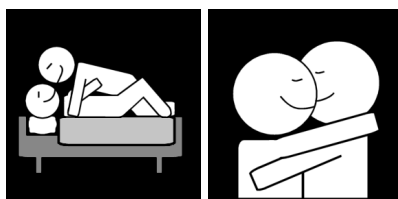
J'ai le droit à MA SEXUALITE

Je suis la seule personne à pouvoir décider de ma vie sexuelle.



Le consentement

Si je veux avoir une relation sexuelle avec une personne, je dois m'assurer qu'elle est d'accord.



CHARTRE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Je n'ai pas le droit d'avoir de relation sexuelle avec une personne qui n'est pas d'accord.

Si la personne montre qu'elle n'est pas d'accord ou dit non, je dois m'arrêter.



Je ne dois forcer personne à avoir une relation sexuelle avec moi.

Les autres personnes sont libres de dire oui ou non pour avoir une relation sexuelle avec moi.

Même si une personne a dit oui une fois, elle peut dire non une autre fois.

Personne n'a le droit de me forcer à avoir une relation sexuelle.

Je suis libre de dire oui ou non pour avoir une relation sexuelle.

Même si j'ai dit oui une fois, je peux dire non une autre fois.

Je dois respecter le choix de l'autre personne.

Les autres personnes doivent aussi respecter mon choix.

L'intimité

Je dois respecter l'intimité des autres personnes accueillies.

Les autres personnes accueillies et les personnes qui travaillent dans l'établissement doivent respecter mon intimité.

Si j'en ai envie, je peux parler de mes relations sexuelles avec une autre personne :

- Une personne de ma famille

- mon tuteur ou ma tutrice
- une amie ou un ami
- une personne qui travaille dans l'établissement ou en dehors de l'établissement

Je ne peux pas parler de la sexualité d'une autre personne sans son autorisation.

Même si j'ai des relations sexuelles avec elle, je ne peux pas parler de la sexualité d'une autre personne sans son accord.

Les personnes qui travaillent dans l'établissement n'ont pas le droit de dire avec qui je suis en couple ou de parler de ma sexualité à d'autres personnes sans mon autorisation : ni aux autres personnes accueillies, ni à ma famille.

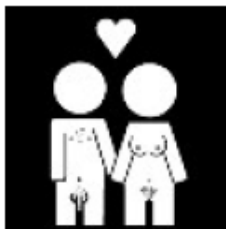
Les relations sexuelles

J'ai le droit d'avoir des relations sexuelles.

Je ne peux pas avoir de relations sexuelles avec une personne de moins de 15 ans

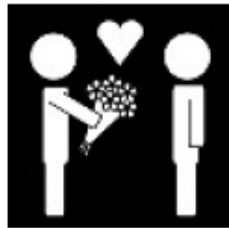
J'ai le droit d'avoir des relations sexuelles avec une femme, un homme ou les deux.

J'ai le droit d'avoir des relations sexuelles avec une ou plusieurs personnes.



J'ai le droit d'avoir une relation sexuelle quand je veux : le jour, la nuit
MAIS dans ma chambre ou dans la chambre de l'autre.

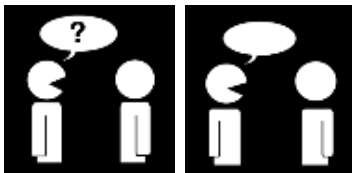
Je peux rencontrer quelqu'un dans l'établissement ou à l'extérieur de l'établissement.



Si je veux rencontrer quelqu'un, je peux demander de l'aide aux personnes qui travaillent dans l'établissement.

Je peux demander de l'aide pour aller sur des sites de rencontres internet, écrire des lettres ou aller à un rendez-vous à l'extérieur de l'établissement.

J'ai le droit de demander des conseils et de poser des questions personnes qui travaillent dans l'établissement sur l'amitié, l'amour, les relations sexuelles, les jouets sexuels, les images porno, etc.
Les personnes qui travaillent dans l'établissement sont là pour répondre à mes questions.



Les personnes qui travaillent dans l'établissement n'ont pas le droit de me juger.

Elles ne doivent pas dire sur ma sexualité : C'EST BIEN ou CE N'EST PAS BIEN.



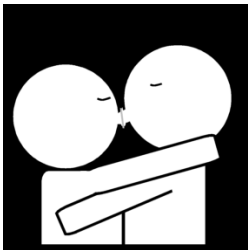
CHARTRE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Je n'ai pas le droit d'avoir des relations amoureuses avec les personnes qui travaillent dans l'établissement.

Je n'ai pas le droit de faire de gestes sexuels devant les personnes qui travaillent dans l'établissement.

Par exemple, je n'ai pas le droit de mettre la main aux fesses ou sur les cuisses d'une personne qui travaille dans l'établissement.

J'ai le droit de dire et de montrer que je suis en couple si l'autre personne est d'accord.



Je peux tenir la main de l'autre personne si elle d'accord.

Je peux embrasser l'autre personne devant les autres, si elle est d'accord, et si je respecte la vie en collectivité.

La masturbation

J'ai le droit de me masturber dans ma chambre quand la porte est fermée.

Je ne dois pas me masturber devant une personne qui travaille dans l'établissement.

J'ai le droit de me masturber devant ou avec une personne accueillie qui est d'accord, dans sa chambre ou dans ma chambre.



Les jouets sexuels

J'ai le droit d'acheter et d'utiliser des jouets sexuels dans ma chambre ou la chambre de quelqu'un qui est d'accord, quand la porte est fermée.

Les personnes qui travaillent dans l'établissement peuvent m'expliquer comment l'utiliser et comment le laver.

La pornographie

Si je suis une personne majeure, j'ai le droit de regarder des images pornos dans ma chambre mais seulement si ces photos sont celles de personnes majeures (films, magazines, affiches, photos...) et ne sont pas interdites par la loi.



J'ai le droit de regarder ces images pornos avec d'autres personnes adultes.

Quand je regarde un film porno, je dois faire attention au bruit pour ne pas déranger les autres personnes accueillies.

J'ai le droit d'afficher des images pornos dans ma chambre si aucun enfant n'y entre.

Ma chambre

Ma chambre, c'est chez moi !



J'ai le droit d'inviter des personnes qui souhaitent me rendre visite dans l'établissement et dans ma chambre.

Je suis la seule personne à avoir le droit d'entrer dans ma chambre librement.

Les autres personnes peuvent entrer dans ma chambre si elles ont mon autorisation.



Quand je suis dans ma chambre, j'ai le droit de ne pas être dérangé.
J'ai le droit de fermer la porte de ma chambre pour ne pas être dérangé.
J'ai le droit de mettre une image sur la porte pour montrer que je ne veux pas être dérangé.

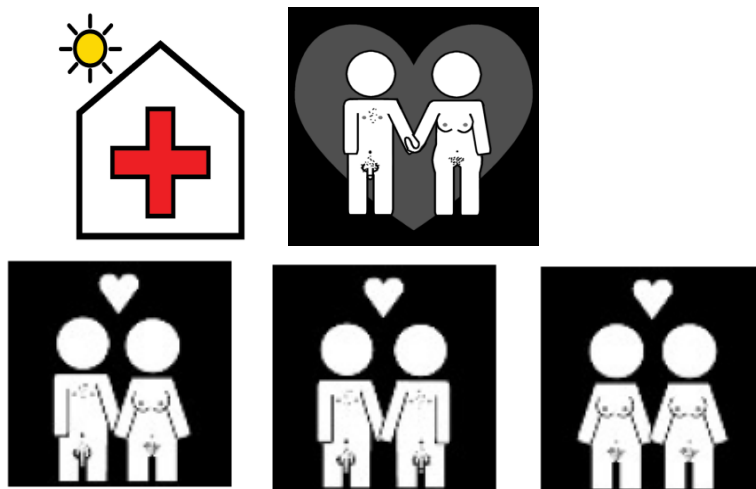
Une personne qui travaille dans l'établissement peut entrer dans ma chambre sans autorisation seulement en cas d'urgence

J'ai le droit d'inviter une autre personne dans ma chambre.
J'ai le droit d'inviter une personne accueillie dans l'établissement ou une personne qui vient me rendre visite.

Si une personne accueillie m'invite dans sa chambre, j'ai le droit d'y aller.

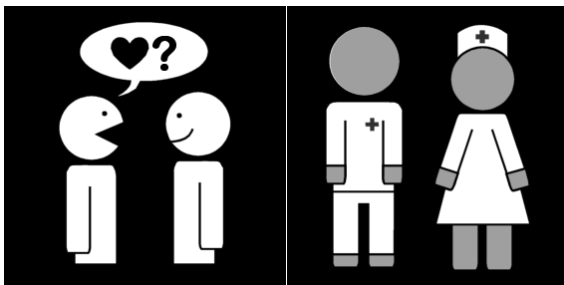
La santé sexuelle

J'ai le droit d'avoir des informations sur la santé sexuelle.



J'ai le droit de parler de ma santé sexuelle avec une personne spécialiste qui travaille en dehors de l'établissement.

Je peux prendre rendez-vous avec une personne spécialiste (gynécologue, sexologue, planning familial, etc.)



Les personnes qui travaillent dans l'établissement peuvent m'accompagner à ce rendez-vous.

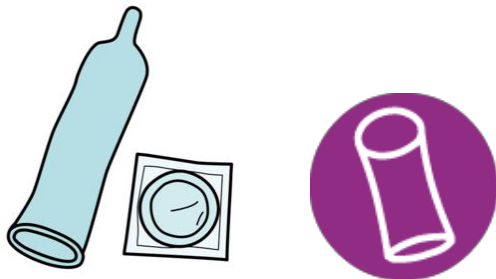
Je peux prendre un rendez-vous pour faire un dépistage de maladies sexuellement transmissibles.

Je dois donner mon accord pour faire un dépistage.

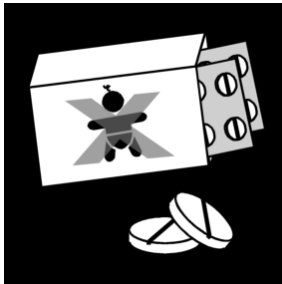
Il doit y avoir des préservatifs à ma disposition dans l'établissement.

Je peux prendre et utiliser ces préservatifs autant de fois que j'en ai besoin.

Les personnes qui travaillent dans l'établissement peuvent me donner des informations sur l'utilisation des préservatifs.

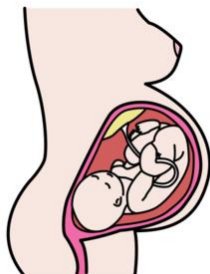


J'ai le droit de choisir ma contraception.



Le désir d'enfant et la parentalité

Si j'ai envie d'avoir un enfant, je peux en parler aux personnes qui travaillent dans l'établissement.



Les personnes qui travaillent dans l'établissement sont là pour m'écouter et en discuter avec moi.





CHARTRE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Glossaire

Consentement : être d'accord pour faire quelque chose.
Donner son autorisation, et avoir l'autorisation de l'autre personne.

Contraception : c'est un moyen d'éviter d'avoir un enfant quand un homme et une femme ont des relations sexuelles.

Gynécologue: médecin qui s'occupe du corps de la femme, de sa contraception, de sa santé sexuelle.

Intimité : c'est ce qu'on peut choisir de dire ou pas aux autres.
C'est ce qu'on peut choisir de montrer ou pas aux autres.

Jouet sexuel : Un jouet sexuel s'achète dans un magasin ou sur un site internet spécialisé.
Il est fabriqué pour donner du plaisir sexuel : vibromasseur, godemichet, etc.
Tous les objets ne sont pas des jouets sexuels.

Masturbation : la masturbation, c'est l'acte de se masturber.
Se masturber, c'est se caresser le sexe, autour du sexe et d'autres parties du corps pour se donner du plaisir.

Parentalité : le fait d'être parent, d'avoir un ou plusieurs enfants.

Planning familial: association qui propose des lieux qui prennent en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité.
On peut prendre rendez-vous pour avoir une contraception, discuter de sa santé sexuelle.

Pornographie : La pornographie montre des images de relations sexuelles entre adultes (vidéos ou photos).
Le porno est la manière courte d'appeler la pornographie.
Les images pornos montrent des relations sexuelles dans les détails.

Relations sexuelles : relation physique entre 2 personnes ou plus dans laquelle les corps se touchent.



CHARTRE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Cette relation physique peut donner du plaisir. La relation sexuelle peut se faire avec ou sans pénétration.

Santé sexuelle : être bien physiquement et dans ma tête par rapport à la sexualité.

C'est la possibilité d'avoir des relations sexuelles qui donnent du plaisir et sans risque.

C'est s'assurer qu'il n'y a pas d'obligation, de discrimination ou de violence.

Sexologue: une personne spécialiste des problèmes sexuels, qui peut aider à mieux connaître son corps.

C'est une personne qui peut discuter de sexualité sans juger et donner des informations sur la santé sexuelle.

Source pictos :

<http://sclera.be/fr/picto/cat/25>

http://www.arasaac.org/pictogramas_color.php?tipo_palabra=99&TXTlocate=1&letra=tra&filtro=1&orden=desc&Submit=Rechercher&p=2%7C3%7C5%7C6%7C54&busqueda=basico&id_subtema=87